



**PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités

Résultat de l'enquête activité domiciliation 2022

Région Auvergne-Rhône-Alpes

Données année 2021

10/01/2023



Depuis 2017, une enquête régionale harmonisée relative à l'activité de domiciliation a été lancée via SOLEN.

Rappel des objectifs de l'organisation de cette enquête :

- Répondre à l'obligation réglementaire des CCAS et associations de transmettre annuellement les données relatives à leur activité de domiciliation,
- Faciliter la gestion de l'enquête par les DD,
- Harmoniser les questions et centraliser les résultats pour améliorer le pilotage régional et départemental,
- Valoriser l'activité de domiciliation et disposer d'indicateurs globaux d'activité à ce sujet.

Bilan sur 5 années :

- L'ensemble des départements prend part à l'enquête depuis 2018,
- Hausse du nombre de structures enquêtées (élargissement à l'ensembles des CCAS, mairie)
- Augmentation du taux de participation et diminution du taux de réponses partielles (non traitées)
- Outre la source d'indicateurs globaux, l'enquête permet le recensement et la communication sur de nouveaux besoins/outils (DOMIFA dès 2020, formation pour les associations dès 2021)
- Témoignage d'une forte activité de domiciliation sur le territoire AURA et d'un travail conséquent entrepris par les référents.

- Durée de l'enquête du 4 avril au 30 juin 2022 soit 3 mois (avec 1 prolongation de délai)
Réalisation anticipée sur une plus courte durée // taux de participation en hausse (80%)
- Recensement structures domiciliataires inégales par département.
- Taux de réponses partielles 5,4 % (165 structures) non prises en compte.

Rappel : Selon les questions et graphiques, la source des données diverge entre le nombre total d'élections de domicile « accordées au cours de l'année 2020 » et « toujours en cours de validité au 31 décembre 2020 ».

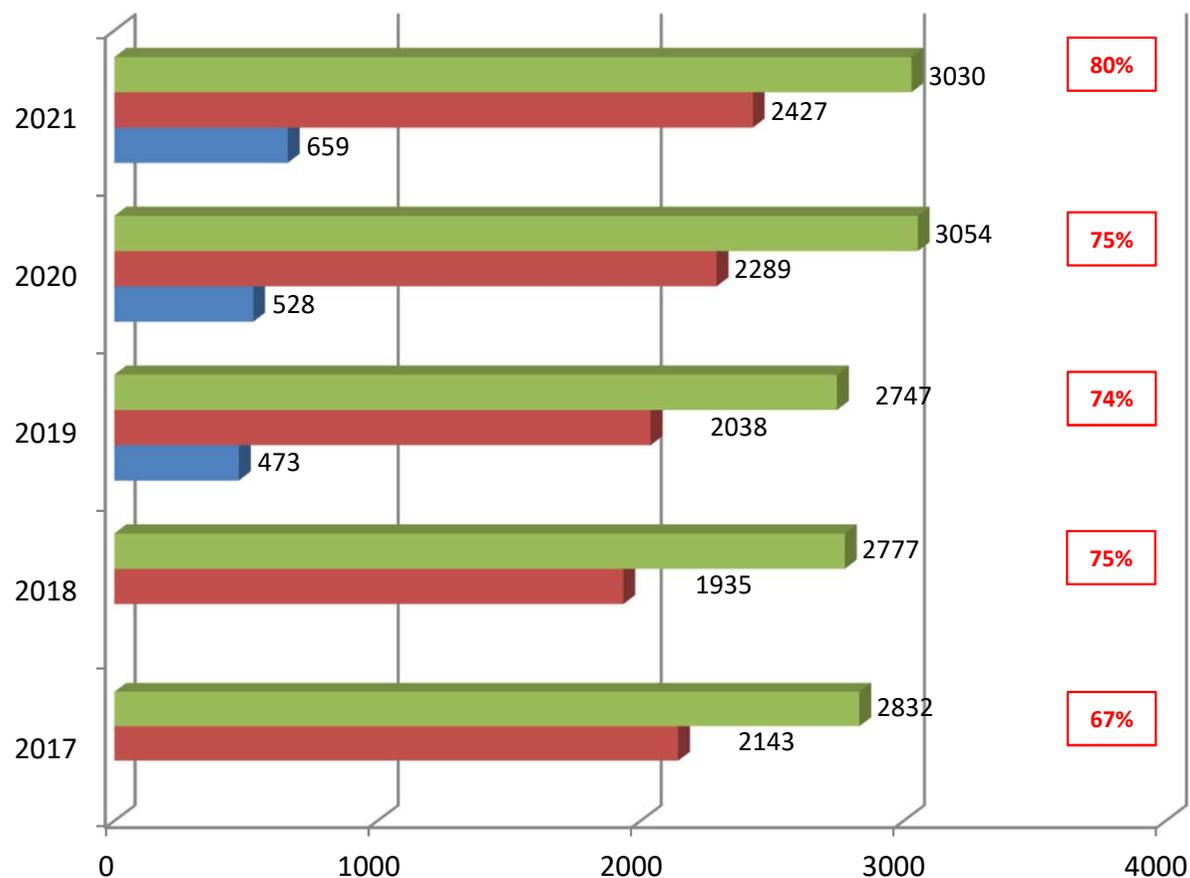
➤ Bilan de l'enquête 2022, sur les données 2021

Données de l'enquête menée auprès des CCAS/mairies et associations de la région (12 départements)

	Nombre de structures ayant répondu (validée)	Nombre de structures justifiant d'une activité de domiciliation au 31/12/2021	Nombre de structures justifiant d'une activité de domiciliation au cours de l'année 2021
Nombre de structures enquêtées	3030		
Tous organismes confondus	2427	640	659
Dont CCAS/CIAS	2387	524	539
Dont Mairie		77	81
Dont Association	40	39	39

➤ Comparatif bilan depuis 2017

Part des structures répondantes par rapport aux sollicités



■ Nombre de structures
enquêtées

■ Nombre de structures ayant
répondu

■ Nombres de structures
justifiant d'une activité de
domiciliation au cours de
l'année

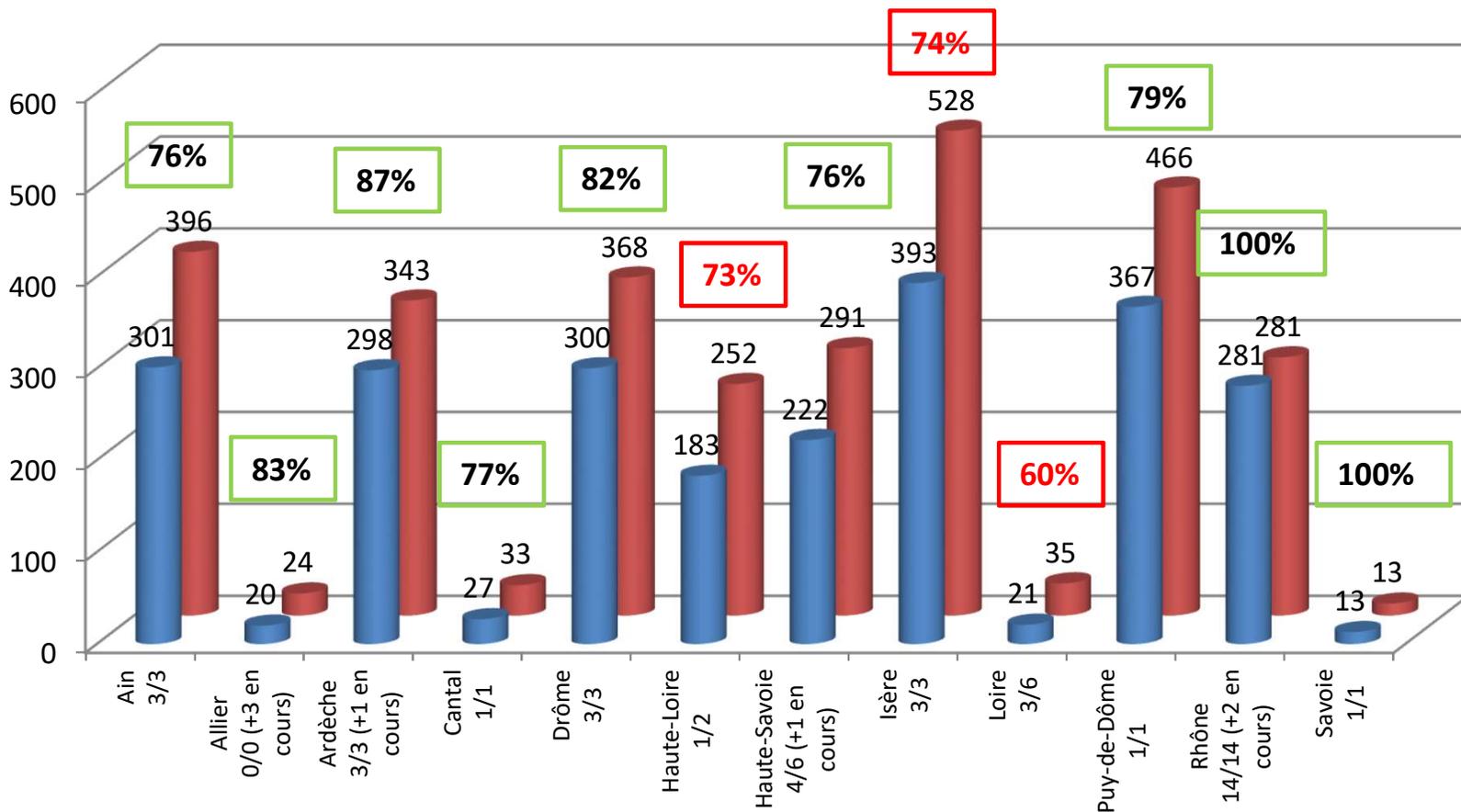
*Données étudiées/récoltées à
compter de 2019*

Taux de participation en hausse depuis 2017.

Pour une meilleure analyse de l'offre régionale nous recommandons l'élargissement des sondés à l'ensemble des CCAS et/ou Mairies (pertinence du maillage).

➤ **Comparatif échelle départementale**

Taux de participation par département



Pré-enquête :

- Objectif : élargissement du périmètre sondé pour une meilleure cartographie
- Nécessité de rappel des obligations réglementaires notamment le « rapport d'activité annuel »

■ Structures participantes

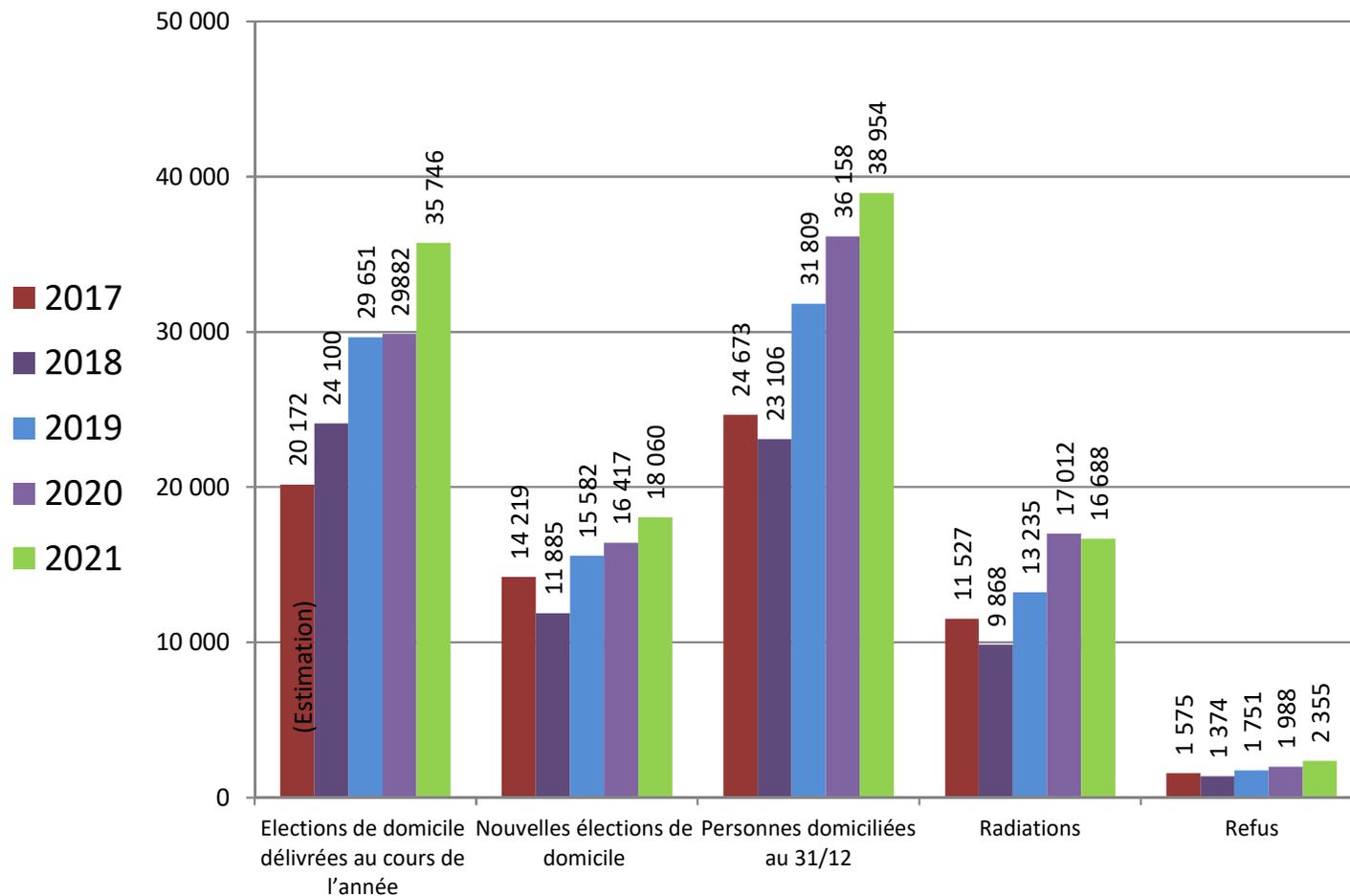
■ Structures enquêtées

Département

Associations répondantes/ agréées

	Ain	Allier	Ardèche	Cantal	Drôme	Haute Loire	Haute Savoie	Isère	Loire	Puy de Dôme	Rhône	Savoie	TOTAL
Election de domicile délivrées au cours de l'année 2021	1524	738	966	659	3513	501	1294	5479	1400	4819	14001	852	35746
Nouvelles élections de domicile 2021 (Hors renouvellement)	796	459	613	363	1493	270	688	2788	689	1552	7995	354	18060
Radiations en 2021	748	408	398	458	1373	274	462	2679	515	666	8131	576	16688
Election de domicile en cours de validité au 31/12/2021	1265	490	824	702	2684	287	1123	4529	1274	4670	12505	817	31170
Personnes domiciliées au 31/12/2021	1658	721	955	1045	3211	426	1513	5760	1513	5220	15855	1042	38954
Refus en 2021	37	2	11	2	35	3	49	116	295	11	1753	41	2355

➤ Comparatif de l'activité de domiciliation depuis 2017



On note une importante augmentation de l'activité depuis 2017.

Les données statistiques témoignent d'une difficulté de compréhension de l'enquête (cohérence nombre de radiation/élection de domicile en cours de validité) malgré les commentaires « aide » ou note de bas de page.

➤ **Répartition des personnes domiciliées (38 954)
au 31 décembre 2021**

Une augmentation totale du nombre de personnes domiciliées de +14,6%.

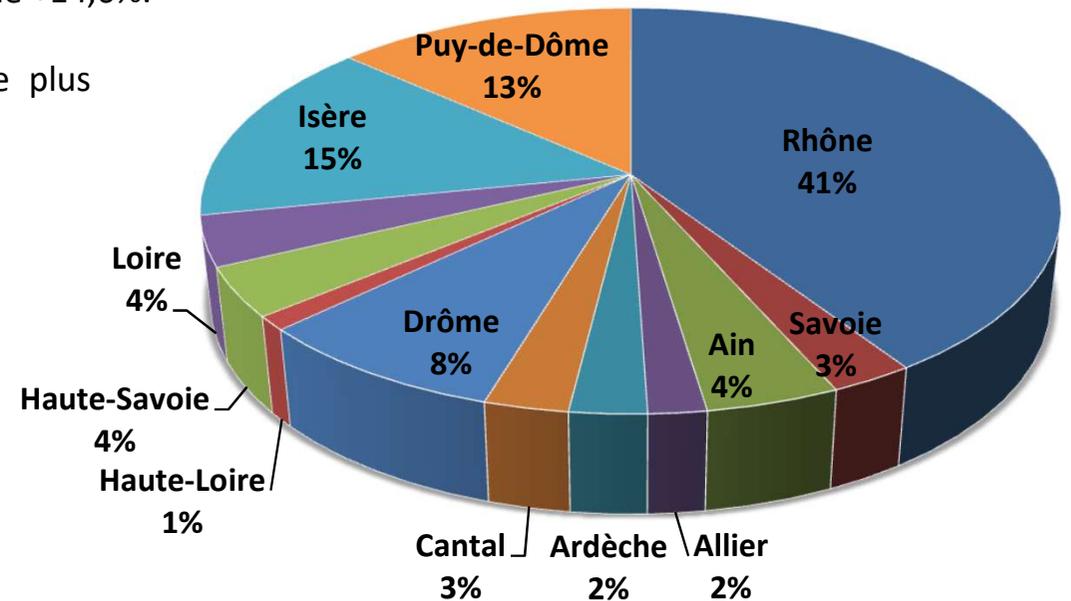
Légitimement, le département du Rhône apparait comme le plus important domiciliataire.

Le Puy-de-Dôme et l'Isère se démarquent.

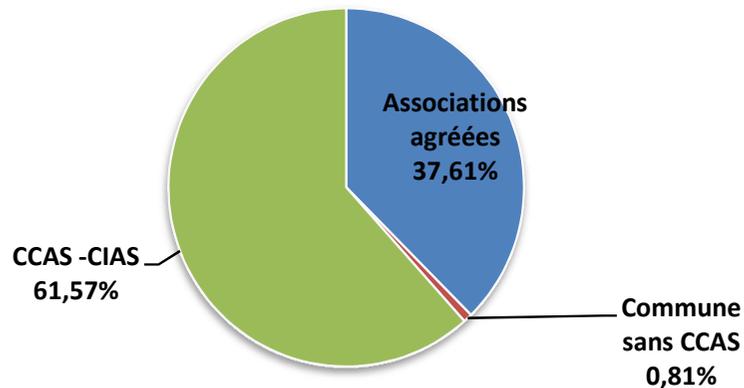
L'Isère affiche une forte croissance +158%

La Drôme témoigne parallèlement d'une baisse de -30 %.

Répartition territoriale

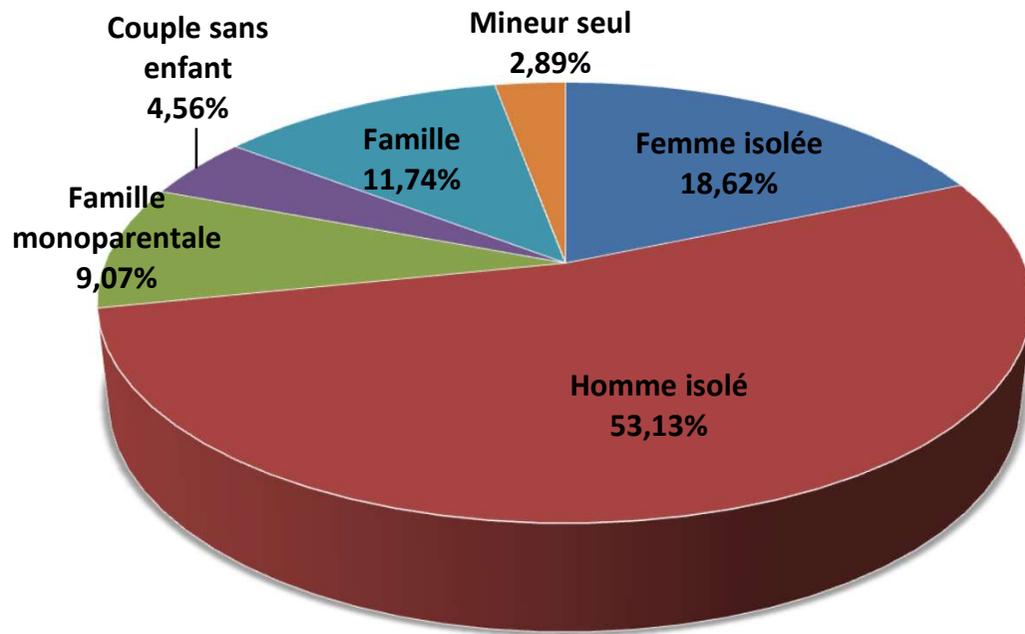


Répartition structurelle



L'activité de domiciliation pour les mairies ne disposant pas de CCAS est résiduelle (317 personnes domiciliées directement par les mairies, soit moins d'1% du nombre de personnes domiciliées tous organismes confondus).

➤ Typologie des personnes domiciliées au 31 décembre 2021

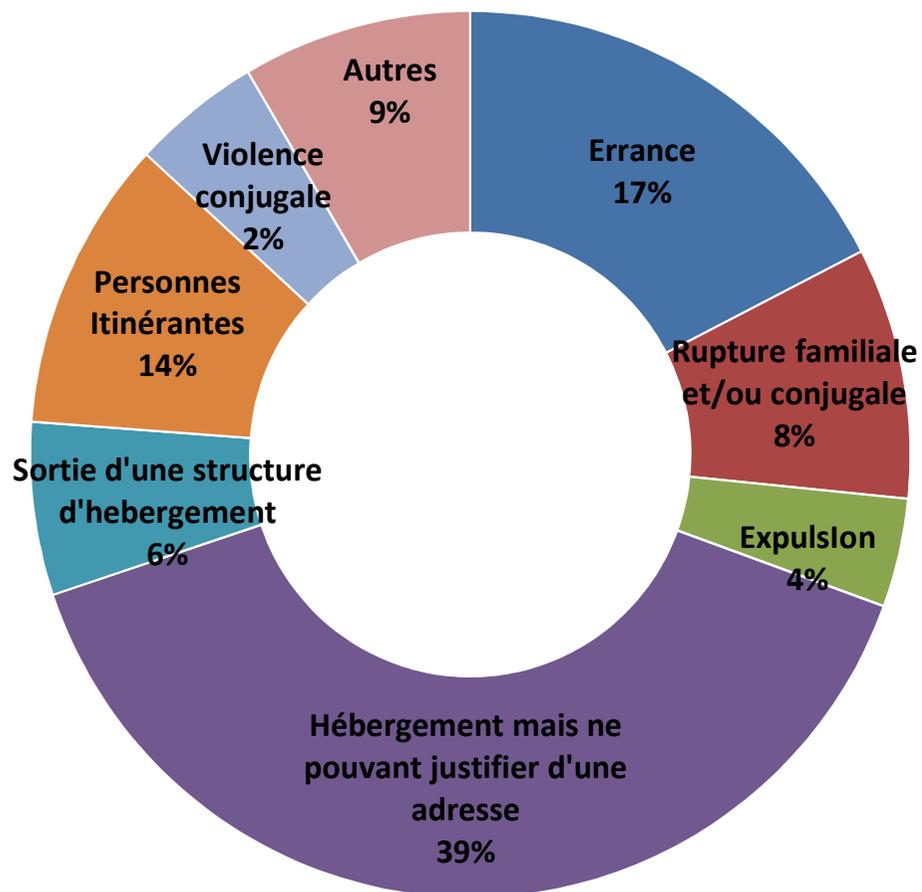


Proportion famille monoparentale :

- Femme avec enfants : 1499 soit 78,8 %
- Homme avec enfants : 404 soit 21,2%

Taux comparatif années antérieures	Homme isolé	Femme isolée	Famille	Couple sans enfant	Famille monoparentale
2018	66%	26%	2%	3%	3%
2019	55%	18%	11%	5%	10%
2020	49%	17,3%	16,6%	8,9%	7,8%

Ventilation des demandes selon la cause

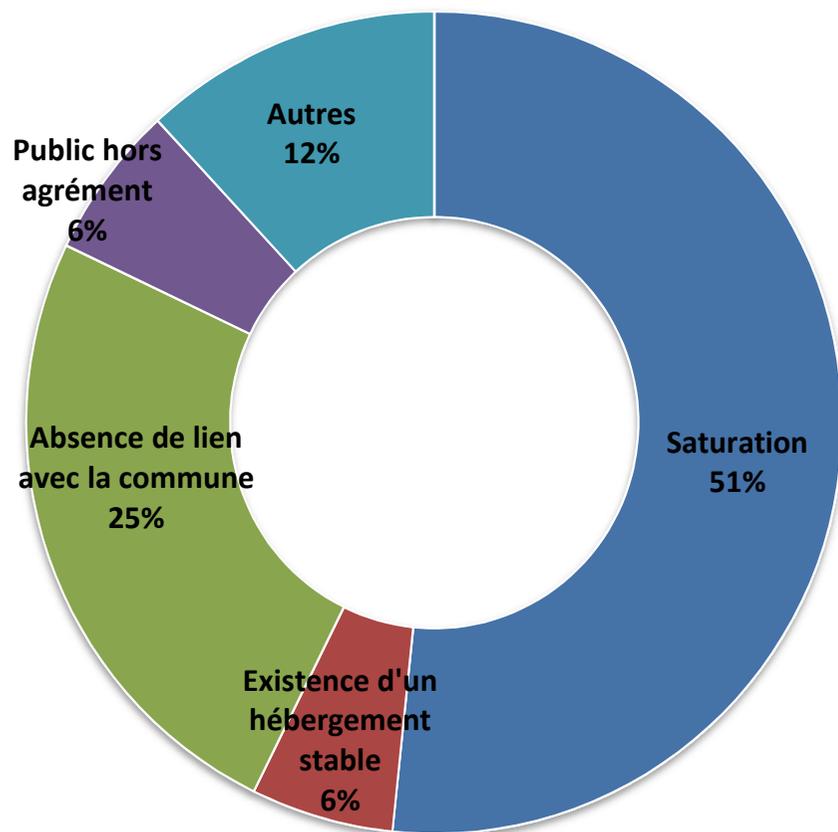


➤ **Causes principales des demandes domiciliation en cours au 31/12/2021 (12206)**

L'analyse des données est basée sur 12 206 causes recensées contre 31 170 élections de domicile en cours au 31/12/2021. Cet écart, fortement à la hausse pour l'enquête 2022, témoigne des difficultés de remplissage de l'enquête ou de suivi annuel de l'activité de domiciliation propre aux structures.

➤ Causes principales des refus de domiciliation (2 355)

Ventilation des refus selon les motifs



Autres :

- Pièce d'identité non conforme
- Réorientation
- Débouté du droit d'asile (pour un CCAS)
- Domiciliation en cours

Attention ! Ces motifs de refus sont non valides réglementairement.

Le refus pour saturation de l'organisme provient majoritairement du département du Rhône (1213 refus associatifs pour saturation sur 1214 régionalement).

25 recours amiables recensés en 2021 et 0 recours contentieux.

Le calcul tient compte du nombre de refus départementaux 2021 proportionnellement au nombre d'élections départementales au cours de l'année 2021, rationalisé à l'échelle régionale.

Les données sont à nuancer suivant le niveau de traçabilité et la procédure de refus établi (absence d'attestation de refus).

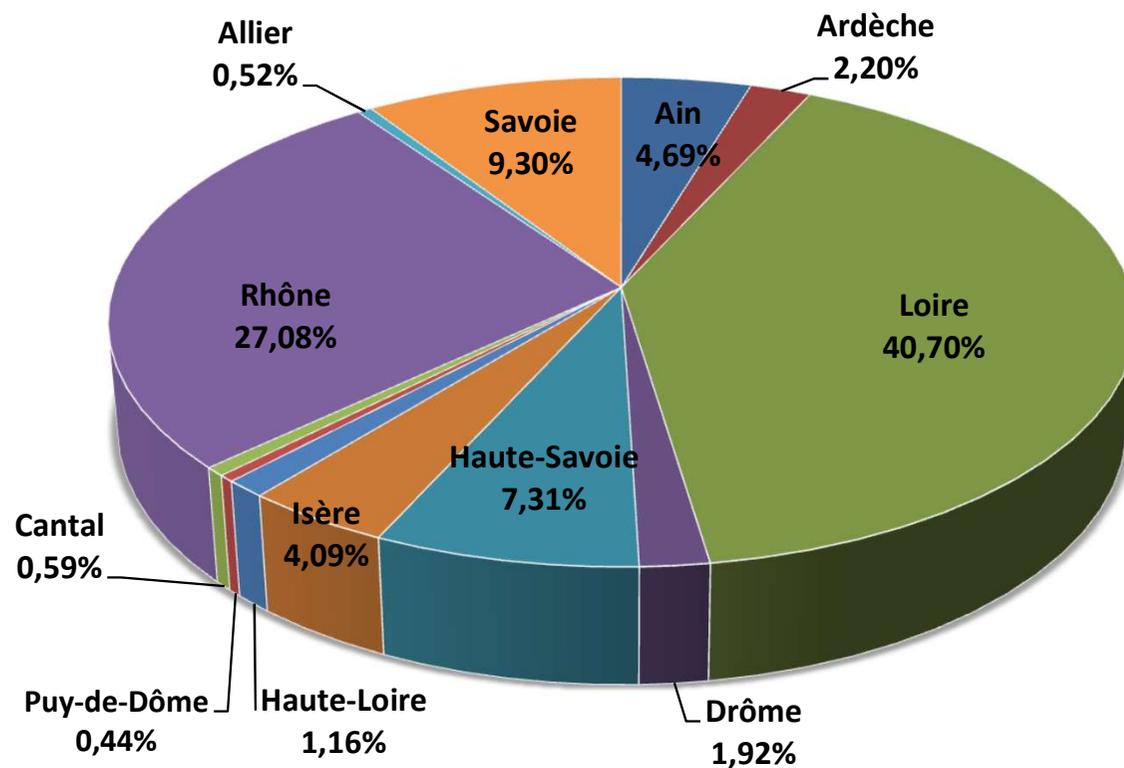
Les résultats de la Loire et la Haute-Savoie retracent une majorité de refus suite à l'absence de lien avec la commune (*une réorientation est néanmoins proposée*).

Le Rhône témoigne d'un manque de places - saturation des associations (*Agrément de nouvelles associations pour 2022*).

L'Isère et la Savoie présentent des difficultés « autres » - notamment liées à des mauvaises interprétations de la réglementation.

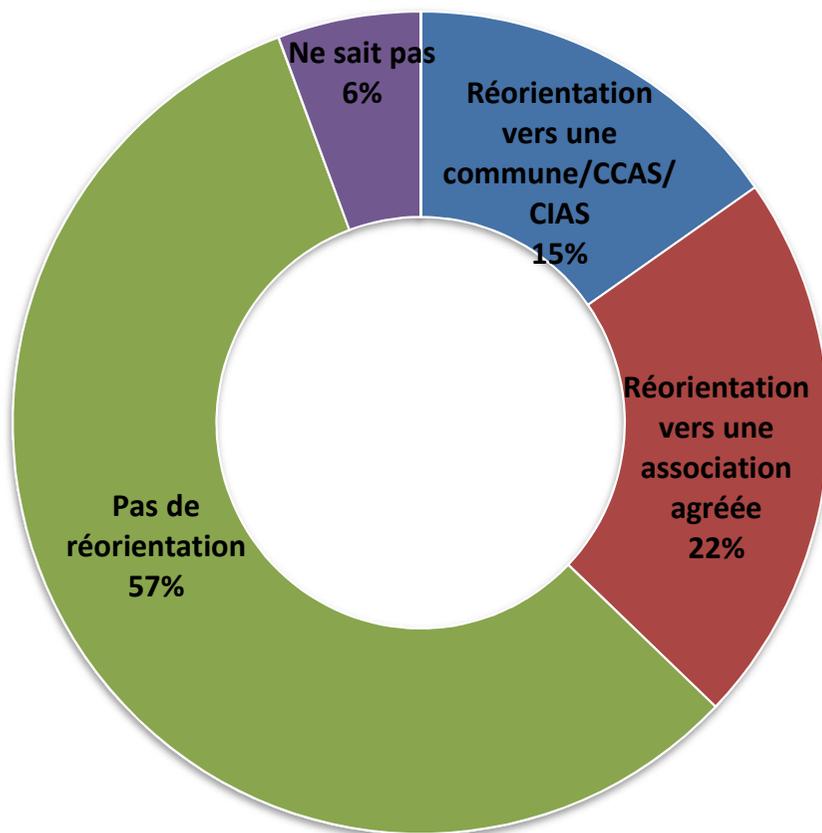
Le Cantal, le Puy-De-Dôme, l'Allier et la Haute-Loire remontent très peu de refus.

Répartition territoriale des refus de domiciliation par rapport au nombre d'élections



➤ **Réorientation suite au refus de domiciliation (2 399)**

Ventilation des orientations post-refus



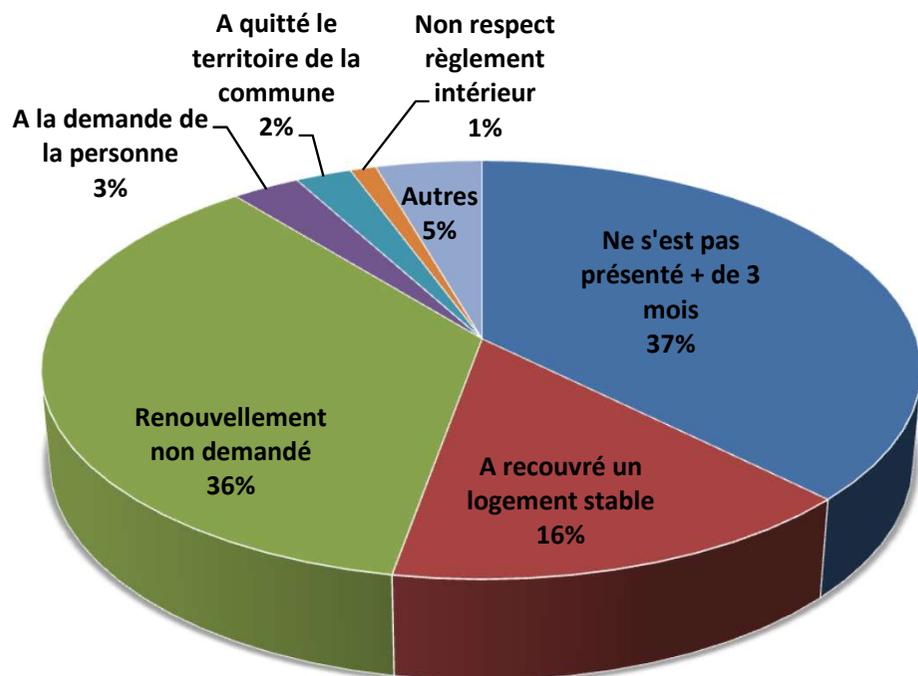
Motif pour absence de réorientation :

- Personne non conciliante
- Mineur
- Saturation des autres associations et refus des CCAS
- Les demandes de RDV se font par téléphone et lorsque les personnes ne parviennent pas à obtenir un RDV , très peu viennent à la permanence solliciter une réorientation

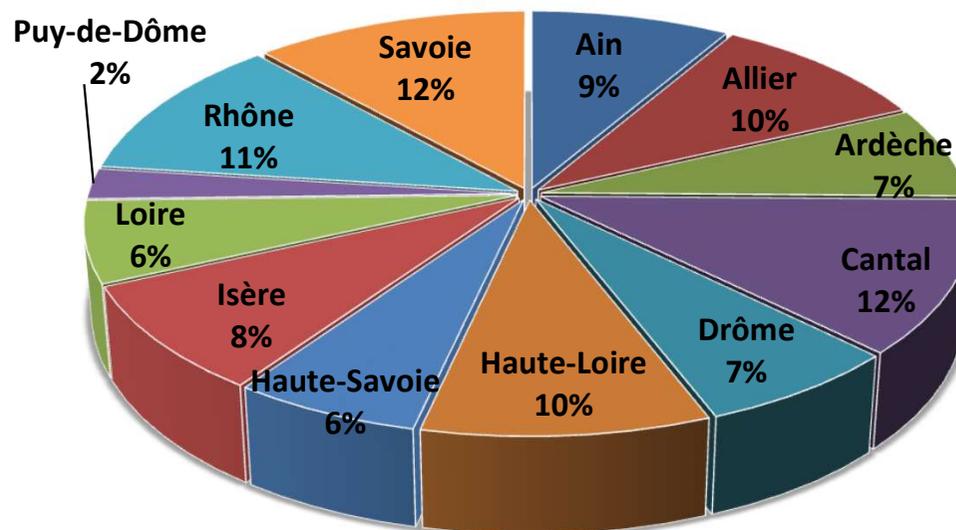
La réorientation est une obligation réglementaire suite à un refus. Ces motifs sont donc non valables.

➤ Part des radiations ou des fins de domiciliation
(sur un total de 16691)

Motifs de radiation ou de fin de domiciliation



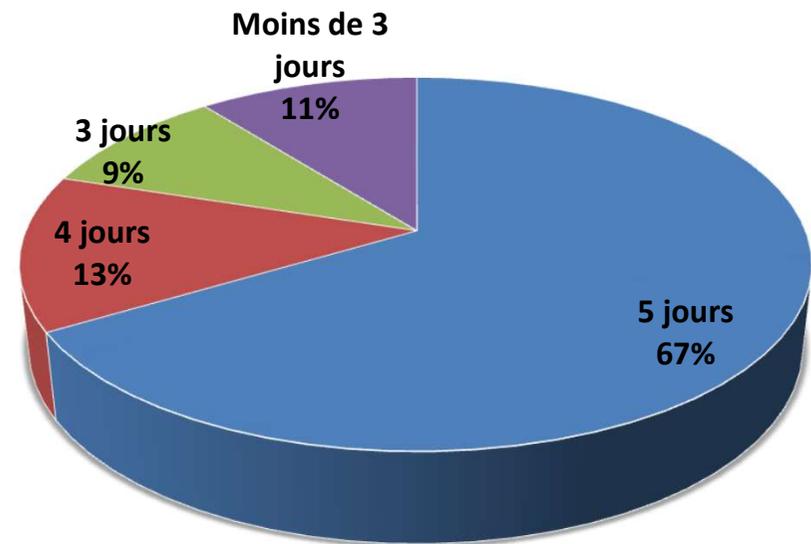
Répartition territoriale des radiations ou fins de domiciliation, proportionnellement aux nombres d'élections



- Nombre total d'ETP :
Personnels **administratifs** : 503 ETP
Personnels **sociaux** : 281 ETP
Bénévoles : 260ETP
- Nombre total d'**heures** :
Hebdomadaires : 3234heures
Soit annualisé : 168 179 heures

➤ **Moyens humains dévolus à la domiciliation en 2021 :
un dispositif très chronophage**

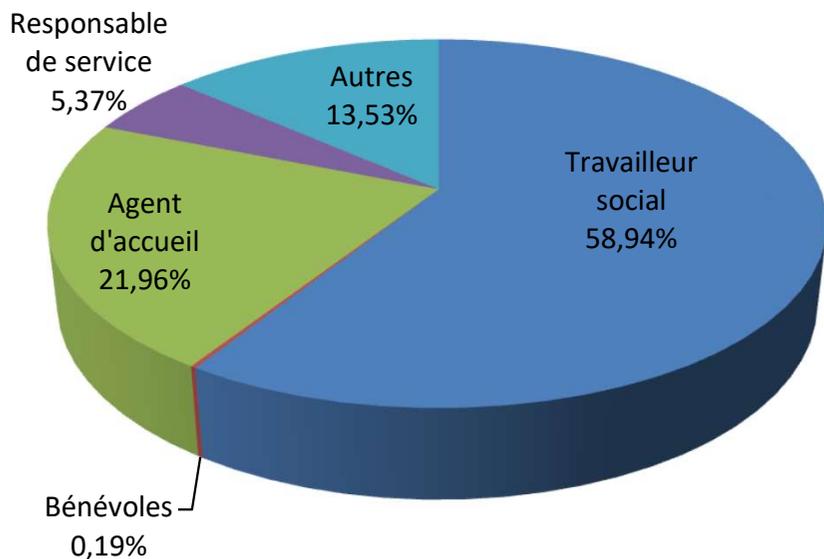
Amplitude d'ouverture



Amplitude d'ouverture : Plus de 3,5 structures sur 5 proposent un service de domiciliation cinq jours par semaine (jour d'ouverture).

➤ Moyens humains dévolus à la domiciliation en 2021

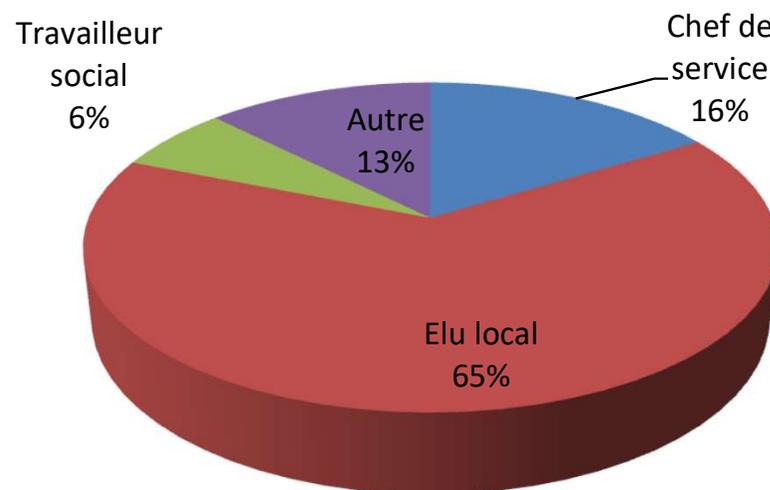
Instruction des demandes de domiciliation



Autres : Animatrice de prévention et médiatrice culturelle, élu, président, maire adjoint..
(concerne les deux graphiques)

114 structures domiciliaires ont mis en place une commission

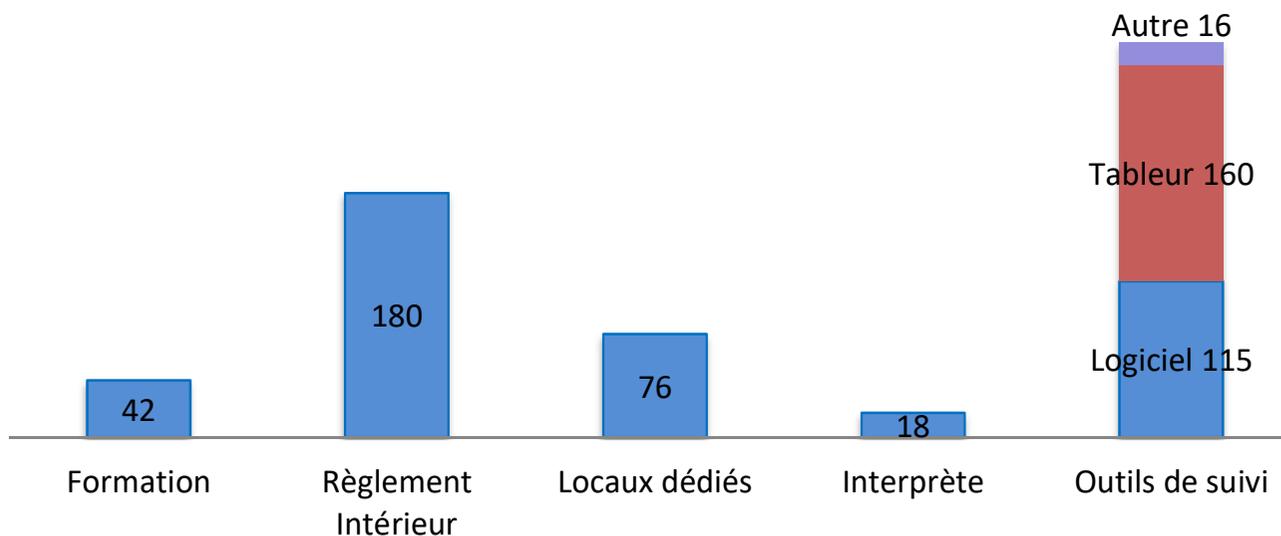
Validation des demandes de domiciliation
(en l'absence de commission)



➤ Accompagnement complémentaire à la domiciliation

- Seulement 10 392 domiciliations sont liées à un **accompagnement social** : soit 29 % (sur 35 746 élections de domicile au cours de l'année 2021)
- 151 structures proposent « une aide à la lecture ».
- 168 services proposent une **autre prestation** :
 - aide alimentaire (bons alimentaires),
 - numérique(démarches dématérialisées et formation),
 - linguistique
 - soutien administratif, juridique
 - aide à la réinsertion professionnelle, aux victimes, financière
 - alphabétisation, cours de mathématiques.

➤ Moyens matériels dévolus à la domiciliation en 2021



Les lignes formation, règlement intérieur et interprète sont en hausse constante.

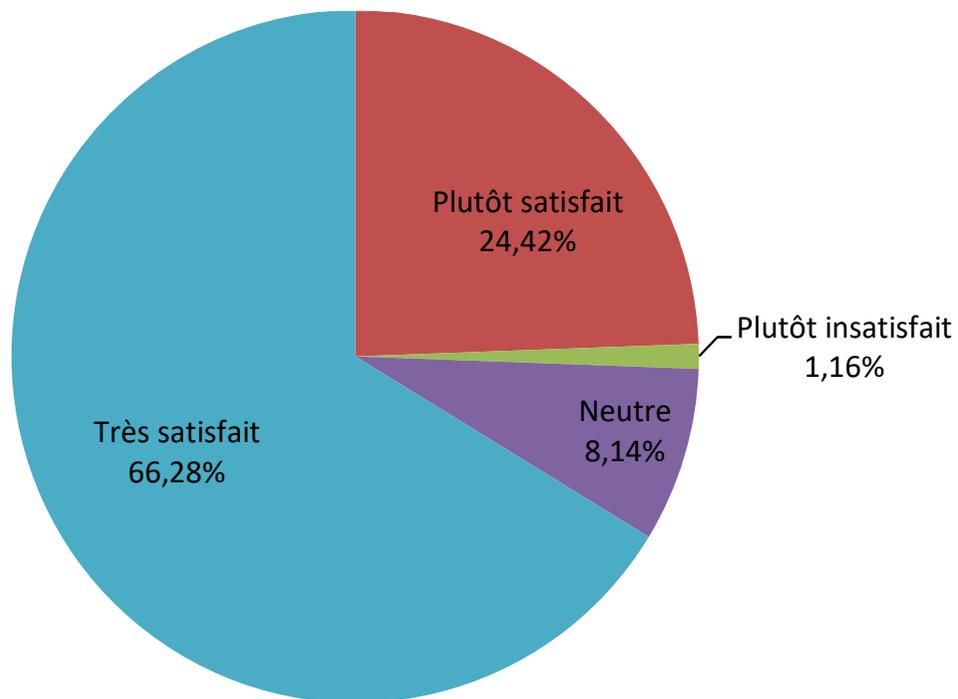
Le nombre de locaux dédiés reste fixe.

Le traitement statistique des moyens « outils de suivi » reste difficile.

Autre logiciels références : DOMIFA, SONATE, MALLEO, MILLESIME, WINLIS, EVASOFT, AGILES, ADILEOS, BERGER LEVRAULT, ONYX, OMELINE, ARCHE mc2, ELISSAR, ...

Niveau de satisfaction
suite à l'utilisation de l'outil

DOMIFA



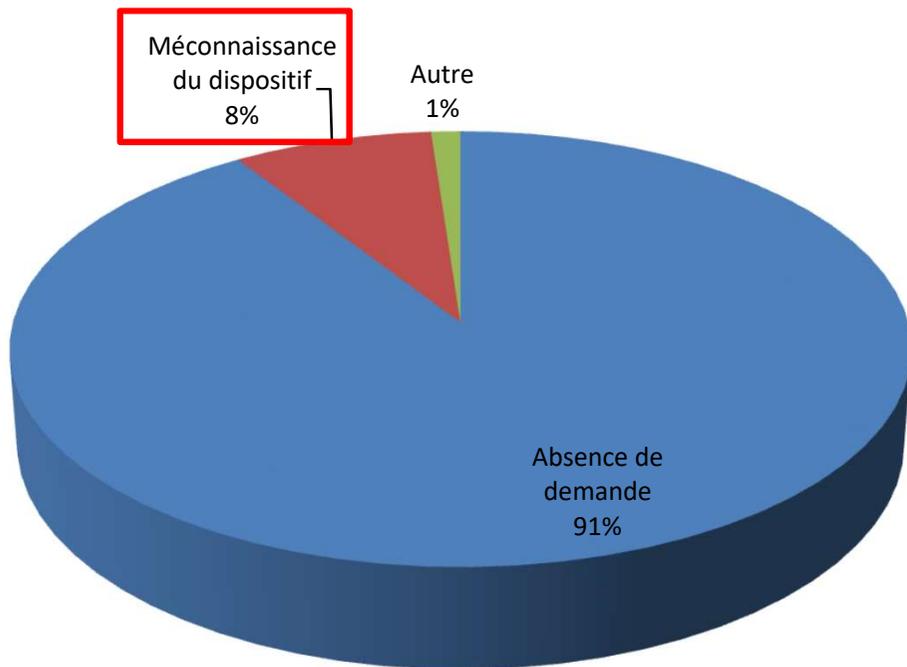
110 structures démontrent un intérêt pour l'outil DOMIFA

- Association agréée	9
- CCAS	93
- Commune sans CCAS	8

➔ 80 structures souhaitent être contactés

Bilan décembre 2022 :

- 242 structures inscrites sur DOMIFA pour la région AuRA (contre 152 au 12/2021)
- 58 structures apparaissent encore inactives sur l'outil (0 domiciliation, dernière connexion > à 6 mois)



Autre :
Délégation/convention avec association, non géré par la commune /réorientation CCAS, raisons financières.
L'argument « pas de logement » ou « non propriétaire de biens » est signalé .

➤ Justificatif de l'absence d'activité de domiciliation

Uniquement **CCAS** ou **commune sans CCAS**

Important manque de ressources et de connaissances (mauvaise référence, incompréhension, demande de formation)

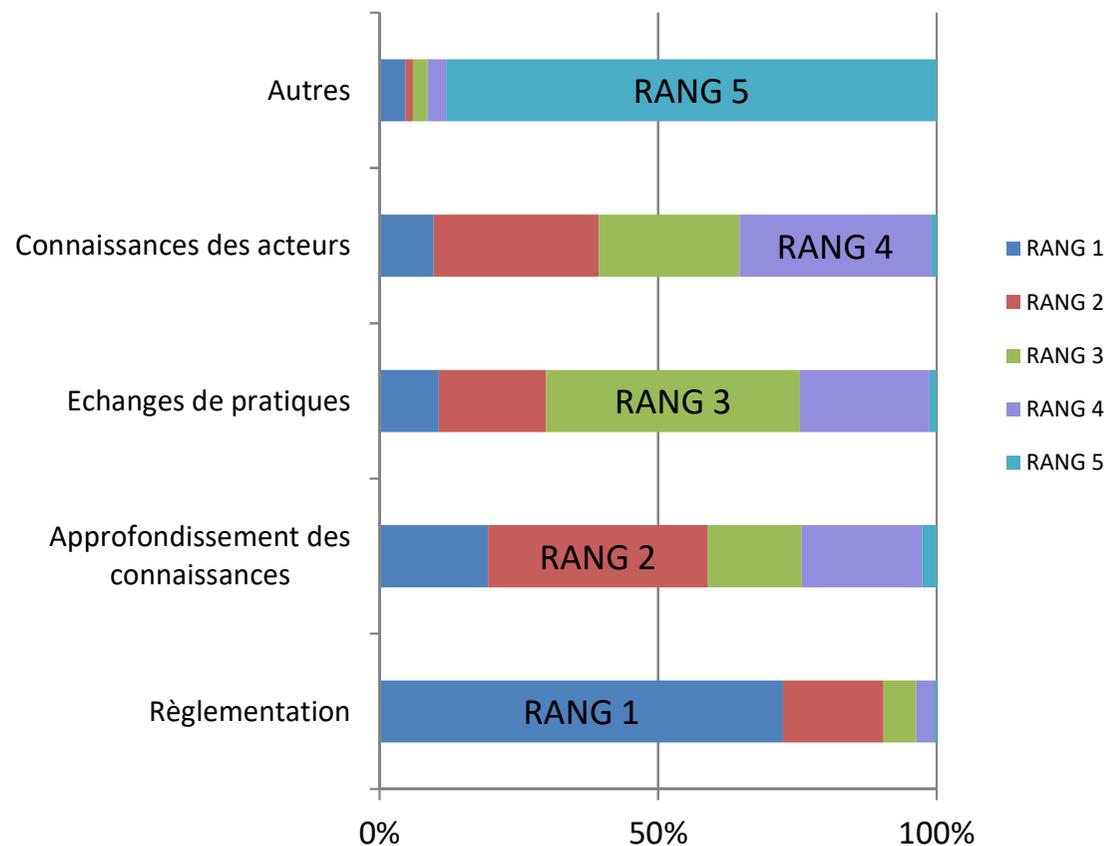
- 95 ménages référencés ont sollicité ces structures (ne proposant pas de domiciliation). Une réorientation est globalement proposée.

➤ Besoins en formation

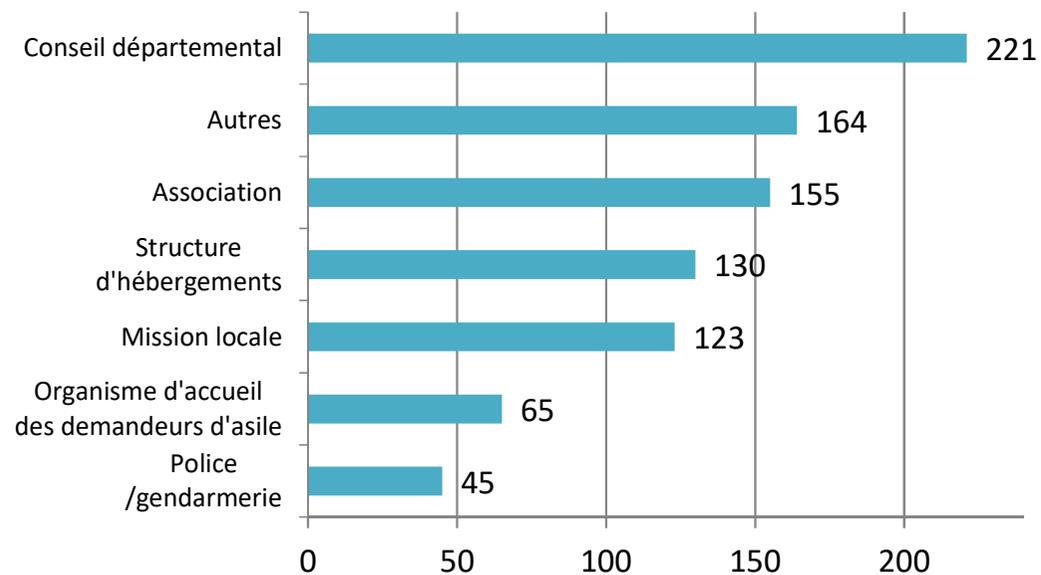
La catégorie « autre » récence des besoins attendus (non lié à l'aspect formation) :

- Outil de gestion et de suivi pour l'enquête régionale sur l'activité de domiciliation (dont correspondance avec Domifa et enquête préfecture)
- Utilisation Domifa
- Espace d'échange sur les situations complexes

Classement par priorité des besoins/attentes en formation



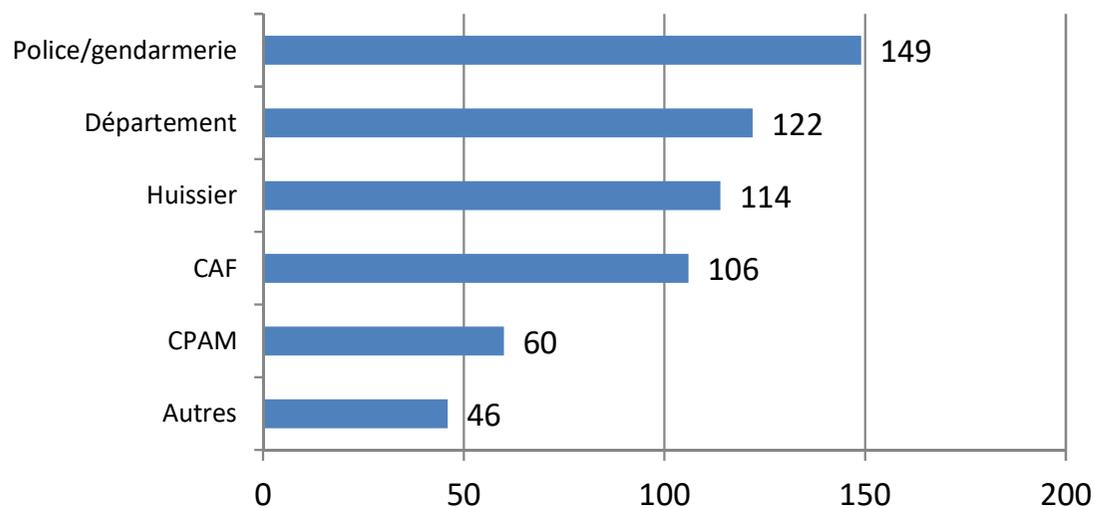
Référencement des organismes orientant vers les structures domiciliataires



Autres : autre commune, collectivités territoriales, maison d'arrêt, SAMU, autres structures associatives, pôle emploi, entourage familial, CIDFF, éducateur de prévention, impôts, caf, centre hospitalier, internet, QPV, employeurs...

Sur une année, plus de **80 %** des structures comptabilisent moins de 10 demandes de renseignements, après domiciliation.

Part des organismes en demande de
renseignement suite à une domiciliation

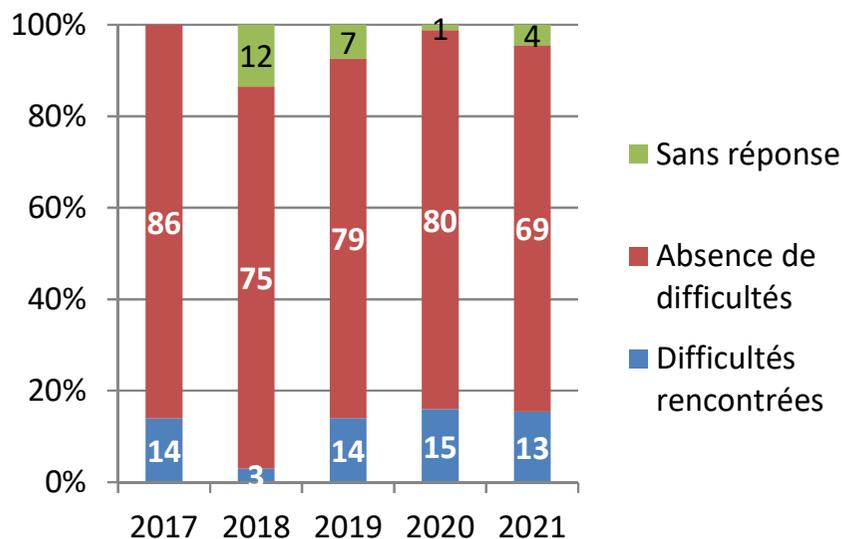


Autres : Hôpital, CIDFF, Mairie, Préfecture, mission locale, structure d'hébergement, notaires, avocat, Trésor Public, organismes de recouvrement, ...

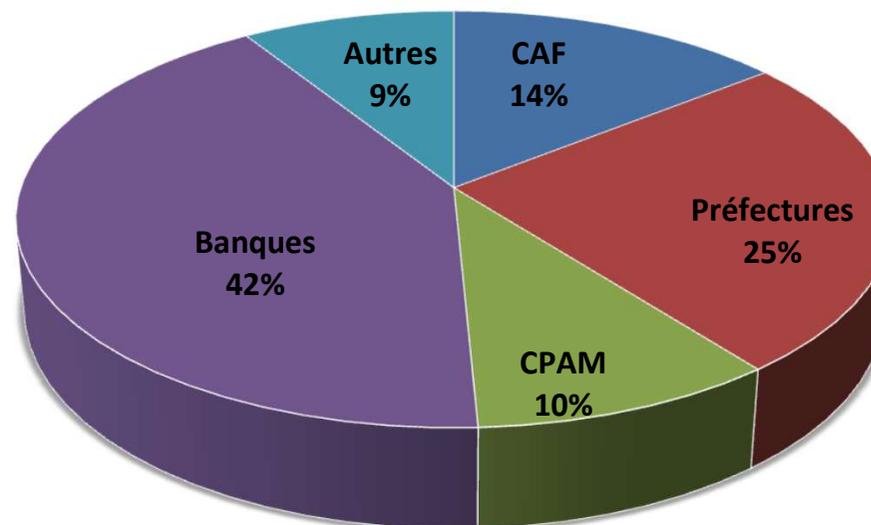
➤ Pré- et Post-domiciliation

Organismes réfractaires

Part des structures référençant des domiciliés rencontrant des difficultés



Services à l'origine des difficultés



Les établissements bancaires ressortent majoritairement réfractaires malgré une domiciliation.

Autres : Police nationale, service des impôts, carte grise, permis de conduire, assurance

Les structures domiciliaires sont souvent sollicitées pour fournir auprès de certains organismes des attestations de moins de trois mois.